



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001098693		1ere Gachée : 06:23 (1)		Date : 24/06/2026 012606239250		Zone : ZONE 02	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : FF122NQ		SOP08	
Client : PETIT GAEC PETIT		Chantier : MUREAUMC MUREAUMONT		Chauffeur : JORDY		YUNG	
44 bis RUE PRINCIPALE		point gps		Transport :			
60220 MUREAUMONT		60220 MUREAUMONT		CONSEILS DE SECURITE:			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
06:51		00:00		Quantite Origine : 24.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 8.00			
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
932		BCP NF EN 206 A2/CN				AUCUNE	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 350		Résistance caractéristique(4) AUCUNE	
Appellation commerciale : BCP 350 D12 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 19°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		PRE 510 0.5 %		Nom:			
				Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non